

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

La Présidente du SIVOS HENRY PAUL EYDOUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Technique territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'animations territoriaux

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier des cadres d'emplois agents de maîtrise Territoriaux

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 octobre 2025,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
GUICHOU Francine	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits	1	

Article 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel , préciser la date)	Promouvable A la date du
MILIEN Nathalie	Adjoint d'animation 9 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits	1	

Article 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de principal de maîtrise est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
ALBERNY Véronique	Agent de maitrise 12 échelon	01/12/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits	1	

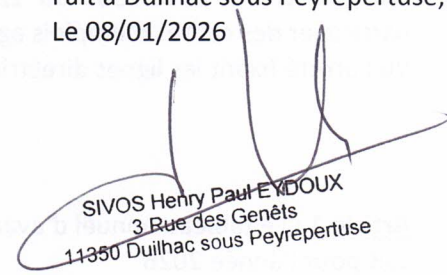
Article 4 : Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au **Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.
-

Fait à Duilhac sous Peyrepertuse,
Le 08/01/2026

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.


SIVOS Henry Paul EYDOUX
3 Rue des Genêts
11350 Duilhac sous Peyrepertuse

Notifié le 08/01/2026

Signature de l'agent (ou des agents) :

